

Crematorium : le prix des terrains adjacents en question



Les opposants au projet lors d'un conseil municipal./Photo DDM C.P.

Un nouveau communiqué qui émane de l'association Seysses environnement dénonce une attitude déloyale du Sivom SAGe au sujet d'achat de terrains agricoles à un prix où les exploitants agricoles ne pourraient pas s'aligner. L'association « Seysses environnement » communique :

« L'association d'enseignement agricole de Purpan possède une suite de parcelles de terrains agricoles jouxtant le terrain du Sivom sur lequel est prévue actuellement la construction du futur crématorium. Des négociations amiables entre le Sivom et l'école d'ingénieurs de Purpan ont abouti à un accord pour une transaction au prix de 10€ le m². Il se

trouve que ces terrains sont absolument nécessaires pour l'aménagement de la chaussée qui ferait la jonction entre le chemin du Merle et le futur crématorium.

Vu le prix exorbitant de 100€ le m², le prix normal du terrain agricole étant environ de 1€ le m², les agriculteurs ne pourront acquérir ces terrains. Or, selon la loi, ils sont prioritaires.

Pourquoi le Sivom est-il prêt à dépenser une telle somme... avec nos deniers ?

En faisant ce geste, l'école de Purpan favorise fortement l'éventuelle implantation du crématorium en cet endroit. Cette association en a-t-elle bien pris conscience ? »